

MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le 10 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 3 avril 2018.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, Monsieur DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse

Pouvoir : Madame CLAVEROL Odette donne pouvoir à Monsieur BONNET Eric

Secrétaire de séance : Madame BAZIN Karine

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2018
- Délibération : Vote des taux d'imposition 2018
- Délibération : Vote du budget communal + assainissement 2018
- Délibération : Attribution subventions aux associations 2018
- Délibération : Redevance télécoms pour 2018
- Délibération : Modification des statuts SM3V
- Délibération : Voeu de soutien « développement et défense du service public de santé »
- Délibération : Approbation du rapport de la CLECT
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27/02/2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 27 février 2017.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu 27/02/2017

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il faut définir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties. Le conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour cette année. Les taux appliqués aux bases seront donc de :

Taxe d'habitation	: 14.70 %
Taxe foncière (bâti)	: 24.36 %
Taxe foncière (non bâti)	: 84.38 %

Le Conseil Municipal APPROUVE les taux d'imposition des taxes directes locales 2018			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets des budgets primitifs 2018 : principal et assainissement.

COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	258 149,00 €	79 859,00 €
RECETTES	258 149,00 €	79 859,00 €

ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	13 218,00 €	18 794,00 €
RECETTES	13 218,00 €	18 794,00 €

Le Conseil Municipal APPROUVE les budgets 2018			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote pour l'année 2018, les subventions listées ci-après :

Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION
-------	--------------	---------------	-------------------

		2018
--	--	------

ASSOCIATIONS	VERSE EN 2017	PROPOSITION	VOTE
Foyer Rural	2670 €	2670 €	2670 €
Coopérative scolaire	1000 €	1000 €	1000 €
Société de chasse "LA DIANE SAINT JEANNAISE"	350 €	350 €	350 €
Club retrouvailles d'Antan	560 €	560 €	560 €
Amicale des Sapeurs- pom- piers	100	100	100
Amicale Saint-Jeannaise	220 €	220 €	220 €
Association aide aux vic- times	90 €	90 €	90 €
4 en L	100	0	0
TOTAL	5 090,00 €	4 990,00 €	4 990,00 €

DELIBERATION : REDEVANCE TELECOMS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant perçu par la commune concernant la redevance TELECOM 2017 s'élèvera à **644,35 €**.

Le Conseil Municipal APPROUVE la redevance TELECOM 2018			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS SM3V

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SM3V a décidé lors de sa séance du 14 février dernier, d'adopter la modification de leurs statuts.

Les modifications apportées au fonctionnement du Syndicat se porte :

- sur la création d'une carte de compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) au niveau du bassin versant de la rivière Gers
- sur la création et gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats (uniquement)

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de modification des statuts du SM3V et DELEGUE le Président pour engager la consultation des membres du Syndicat.			
Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : VOEU DE SOUTIEN « DEVELOPPEMENT ET DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE SANTE »

Nous avons reçu une demande de soutien pour le développement et la défense du service public de santé dont voici le message :

« L'accès à la prise en charge d'une urgence vitale en moins de 30 minutes est une exigence médicale et civique !

23% de la population du Gers est à plus de 30 minutes d'un service d'urgence médical. A ce nombre s'ajoute les habitants « 48 000 ! » couverts par le SMUR de Condom qui est immobilisé toutes les nuits.

Il est inacceptable que l'égalité d'accès aux urgences ne soit pas garanti !

Du fait de la fragilité actuel des services d'urgences d'Auch et de Condom le droit à l'accès ne cesse de régresser dans notre département.

Avec 10 établissements hospitaliers publics, notre département bénéficie d'un maillage sanitaire public permettant de répondre au critère de moins de 30 minutes dans l'accès à des soins urgents spécialisés.

Nous demandons que des mesures exceptionnelles soient prises rapidement pour que les services d'urgences d'Auch et Condom aient les moyens humains pour remplir leurs missions.

Nous demandons qu'une réflexion de niveau départemental soit organisée par les pouvoirs publics pour élaborer un plan d'organisation sanitaire s'appuyant sur le maillage hospitalier actuel afin de répondre aux besoins sanitaires de la population, avec la participation des citoyens dans leur diversité. »

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire présente le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées pour les compétences « Contributions au SDIS » et « Création et gestion d'un complexe fourrière animale - refuge » qui a été approuvé à l'unanimité lors de la CLECT qui s'est réunie le 22 mars 2018.

Ce rapport permet d'évaluer le coût des charges transférées des compétences « Contributions au SDIS » et « Création et gestion d'un complexe fourrière animale - refuge ».

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

1. **Eglise** : Nous avons fais appel à l'entreprise DARES Michèle pour des travaux de réfection et remplacement de certains vitraux de l'église. Le montant de ce devis s'élève à 12 289,80 € TTC pour 5 vitraux.

Concernant le chauffage, nous restons dans l'attente du devis de l'entreprise EIFFAGE.

2. Travaux peinture des portes et portillons du cimetière seront faits fin 1er semestre 2018.

3. **Buvette** : Pose du carrelage et mise aux normes accès handicapés.

4. **Stationnement handicapés** : Peinture au sol et mise en place des panneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,
Eric BONNET